

FEUILLE DE ROUTE DE LA COP OCCITANIE

Bilan 2026 et orientations

Une région en première ligne face au changement climatique

L'Occitanie fait partie des régions françaises les plus exposées aux effets du dérèglement climatique. Avec une augmentation projetée de +4,2°C d'ici 2100, **tous les aléas** se renforcent (vagues de chaleur deux fois plus fréquentes, sécheresse, retrait gonflement des argiles, incendies, inondations, recul du trait de côte...) avec des enjeux sur les populations (santé, précarité énergétique), l'économie (agriculture, tourisme, industrie), les écosystèmes (biodiversité, forêts, littoral) et les infrastructures.

L'Occitanie a engagé depuis 2024 une transformation écologique ambitieuse à travers sa feuille de route de la COP bâtie en concertation avec les territoires. Cette feuille de route publiée en 2025, fixe des objectifs ambitieux et des actions à l'horizon 2030 pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (GES) de 35% par rapport à 2019 et atteindre 19,6 MtCO₂eq, **préserver les ressources**. Elle est actualisée et complétée en 2026 pour renforcer la résilience des territoires face aux bouleversements climatiques déjà en cours par **l'adaptation au changement climatique** et assurer une **transition écologique juste**¹.

Bilan après deux ans de mise en œuvre : avancées et défis

106 actions sont inscrites et animées au niveau régional : 86 actions sectorielles sur chacun des pans de notre vie « Se nourrir, se loger, se déplacer, produire et consommer, préserver le vivant » et 20 actions transversales sur les sujets de transition juste, d'emplois et de compétences. Une grande majorité (supérieur à 70%) progresse conformément aux objectifs tandis que d'autres nécessitent une accélération. Parmi ces 106 actions, la mise à jour 2026 de la feuille de route a permis d'ajouter 12 actions pour l'adaptation au changement climatique, pour renforcer certains sujets ou les ajuster aux évolutions des stratégies et politiques en cours. Pour favoriser l'atteinte des objectifs, les territoires se sont fortement mobilisés tant à l'échelon départemental que local, animant et favorisant des réalisations concrètes sur leurs territoires. L'effort de l'ensemble des acteurs peut désormais être **suivi au travers d'indicateurs**².

Des avancées notables dans plusieurs secteurs clés

- Les transports montrent une dynamique positive avec +10% d'aménagements cyclables (6 208 km) entre 2023 et 2025, une augmentation de 13% du nombre de voyageurs en train régional (91 000/jour), et 16 245 bornes de recharge installées (93% de l'objectif 2026). Par ailleurs, 12 Pôles d'Échanges Multimodaux sont déjà opérationnels, démontrant une réelle avancée dans l'inter-modalité.
- Dans le secteur du bâtiment, les rénovations ont permis de réduire de 28% le nombre de résidences principales « passoires thermiques ». De nombreuses communes ont engagé des opérations de désimperméabilisation, contribuant ainsi à l'adaptation des territoires au changement climatique.

¹ Une action d'adaptation et d'atténuation des dégradations environnementales qui répond aux exigences de justice sociale exprimées sur le territoire

² <https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cop/occ/index.html>

- Les projets des gros émetteurs industriels de GES, déjà financés par l'État ou en cours de maturation par leurs porteurs, représentent déjà 55 % de l'effort total attendu dans le secteur de l'industrie d'ici à 2030. Par ailleurs, 2 294 entreprises du secteur diffus ont été sensibilisées aux enjeux de la décarbonation.
- La production photovoltaïque est en forte croissance avec, en 2024, une production de 4,4TWh.
- L'alimentation et l'agriculture ainsi que les déchets sont des thématiques qui font également l'objet d'avancées significatives. Les surfaces dédiées aux légumineuses ont augmenté de 25 000 hectares, représentant 25 % de l'objectif fixé pour 2030. 60 % du territoire régional est désormais couvert par des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), et 56 % des territoires sont équipés pour le tri des biodéchets, démontrant une réelle progression dans la gestion des ressources.
- La préservation de la ressource en eau progresse également, avec une diminution globale des prélèvements et le déploiement progressif des actions sur les captages prioritaires ; des avancées sont aussi engagées concernant les ouvrages prioritaires liés à la continuité écologique.
- Le Fonds Vert, levier essentiel, a permis de financer 3 323 projets pour 423 M€ sur les différentes thématiques de la COP, allant de la rénovation énergétique des bâtiments à la renaturation.

Des retards, qui nécessitent d'accélérer et méritent une attention particulière :

- Dans le secteur des transports, seulement 2,2 % du parc automobile est électrique, loin des 15 % visés pour 2030. De même, les bus et cars décarbonés ne représentent que 0,85 % de la flotte, contre un objectif de 15 %. Il y a toutefois une dynamique notable dans les achats de nouveaux véhicules puisque les véhicules électriques et hydrogènes représentent 26,6 % des immatriculations neuves en 2025.
- Le secteur du bâtiment présente ainsi des lacunes importantes. La consommation énergétique résidentielle n'a baissé que de 5,8 %, alors que l'objectif est de 15 % en 2030. Seules 1,37 % des chaudières au gaz ont été remplacées, contre 20 % attendus. Malgré des montants records d'aides de l'ANAH engagés (437 M€ d'aides distribuées dont 357 M€ d'aides à la pierre au niveau régional), les rénovations d'ampleur restent très insuffisantes au regard des cibles, constituant un frein majeur.
- L'artificialisation des sols reste élevée à 2 290 hectares par an, bien au-dessus de l'objectif de 1007 hectares fixé pour 2030.
- Concernant l'énergie, une dynamique de croissance plus importante sur la production de biométhane et des énergies renouvelables, à l'exception du photovoltaïque, est indispensable pour l'atteinte des objectifs de la troisième programmation pluri-annuelle de l'énergie.
- L'alimentation durable dans la restauration collective, malgré des progrès et des chiffres à consolider, atteint 12,5 % des produits servis issus de l'agriculture biologique, contre 20 % attendus et 29 % de produits durables et de qualité en deçà des attentes de la loi Égalim qui vise 50 %. Même si ces résultats sont au même niveau que la moyenne nationale, l'atteinte des objectifs 2030 nécessitera une accélération ciblée, notamment sur la production agricole et la transformation des pratiques alimentaires.
- De même la réduction des déchets nécessite une accélération ainsi que la mise en gestion durable des forêts notamment dans un objectif de mobilisation renforcée de la ressource forestière.

Faire de l'adaptation une priorité ³

En termes d'adaptation au changement climatique, tous les départements ont réalisé un diagnostic des vulnérabilités au travers de cahiers départementaux concertés avec les territoires et pris conscience de la nécessité d'**anticiper pour assurer la résilience** des territoires et contrevenir aux coûts de l'inaction. Si tous les enjeux sont touchés en région Occitanie, cinq priorités d'adaptation sont mises en évidence à plusieurs reprises dans les concertations départementales, pour renforcer la résilience des territoires :

- Sécuriser la ressource en eau via les PTGE, la REUT et la sobriété hydrique.
- Adapter le bâti aux vagues de chaleur et au RGA.

³ Tout en poursuivant l'atténuation et la préservation

- Protéger les écosystèmes forestiers contre les incendies et favoriser leur renouvellement.
- Renforcer la protection sanitaire face aux canicules.
- Gérer durablement le littoral face au recul du trait de côte.

Une transition qui doit être juste, inclusive et servir de levier de cohésion et d'attractivité

La transition écologique ne peut réussir sans une approche élargie aux questions sociales et de solidarité, garantissant l'association de tous. Elle doit être vectrice de transformations qui sont autant de sources d'opportunités pour garantir durablement l'attractivité et la résilience des territoires occitans. De nombreux leviers sont à mobiliser pour en tirer parti :

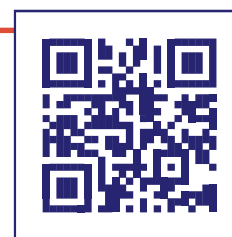
- Intégrer la transition (en particulier l'adaptation au changement climatique) dans les **budgets** et mobiliser les financements disponibles (Fonds Vert, FEADER...).
- Renforcer la **concertation** : fédérer tous les acteurs locaux autour des stratégies et actions territoriales notamment au travers des outils territoriaux (PCAET, PLUi, CRTE), partager les réussites (réseau TOTEn).
- Associer les plus démunis et réduire les **vulnérabilités** : Le Pacte des Solidarités, doté de 250 millions d'euros depuis 2019, a permis de financer 54 projets en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'accès à une alimentation durable.
- Doter les entreprises et les territoires des **compétences** nécessaires à la transition écologique : anticiper les besoins en formation pour assurer leur résilience et atténuer les impacts. En 2026, 29% des formations qualifiantes financées par la Région concernent les métiers verts, soit 2 780 formations.
- Associer les plus démunis et réduire les vulnérabilités : Le Pacte des Solidarités, doté de 250 millions d'euros depuis 2019, a permis de financer 54 projets en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'accès à une alimentation durable

Pour aller plus loin

Le site internet
de la COP Occitanie



Le portail du réseau
TOTEn (Territoires
d'Occitanie
en Transition
Énergétique)



La feuille de route
et les indicateurs de
suivi



Le site national
de la planification
écologique et les
guides des leviers

